



Le 21.07.2021

Commune de Corcelles-près-concise

Danger de crue du lac de Neuchâtel

Par décision de la municipalité dans sa séance du 19.07.2021 :

- Sur l'ensemble du territoire communal, **la baignade dans le lac de Neuchâtel est interdite.**
- Sur le domaine public, il est fortement recommandé de ne pas s'approcher des rives du lac de Neuchâtel et des arbres qui bordent les rives.
- De manière générale, il est fortement recommandé d'éviter les rives du lac de Neuchâtel et les zones forestières qui bordent le lac.

Ces mesures font suite aux risques de pollution de l'eau du lac et de déracinement des arbres des rives du lac.

Ces décisions sont prises sur la base des recommandations du canton et de la situation sur le territoire communal. L'ensemble de ces mesures entrent en vigueur immédiatement et jusqu'à nouvel avis.

La navigation privée et touristique est toujours interdite sur le lac de Neuchâtel jusqu'à nouvel avis.

La Municipalité